



ASSOCIATION
DES CENTRES DE TRAITEMENT
DES DÉPENDANCES DU QUÉBEC

Association des centres de traitement des dépendances du Québec (ACTDQ)

Mémoire à l'attention des membres de la Commission
de la santé et des services sociaux

Notion de choix : rentabilité ou prudence

Historique de l'ACTDQ

À la suite de l'implantation du cadre normatif en 2001, plusieurs centres privés et communautaires, œuvrant auprès de clientèles aux prises avec des problèmes de dépendances, ont travaillé intensément et engagé des frais importants pour obtenir la certification du ministère de la Santé et des Services sociaux. Notre principale motivation en adhérant à ce processus était d'améliorer la qualité des services offerts d'une part, et d'autre part de garantir la sécurité des personnes en situation de dépendance.

En apprenant, en 2007, que le gouvernement prévoyait modifier la Loi sur la santé et les services sociaux afin de rendre la certification obligatoire, ce qui entraînerait nécessairement des conséquences sur l'organisation des services en dépendances au Québec et sur le déploiement des ressources, les organismes certifiés ont décidé de se regrouper.

C'est ainsi que le 18 mars 2008 les organismes certifiés fondèrent l'ACTDQ avec pour principal objectif d'affirmer leur volonté d'être un interlocuteur et un partenaire du réseau public dans la prestation de service en dépendance à la population et d'offrir des services de qualité.

La décision pour un organisme d'adhérer ou non à ce processus de certification était encore libre et volontaire en 2009 et n'était liée d'aucune façon à des mesures de financement.

L'ACTDQ regroupe 62 centres certifiés à travers le Québec

Sa mission

- Assurer le regroupement des centres de traitement des dépendances certifiés par le MSSS, privés ou communautaires, intervenant en toxicomanie et offrant de l'hébergement.
- Assurer l'expression de la solidarité de ses membres, par la promotion et la défense de leurs droits et revendications communs auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux; et représenter ses membres auprès des autres instances gouvernementales et de la population en général.
- Appuyer l'implantation et le maintien des normes faisant l'objet de la certification des centres de traitement des dépendances par le MSSS. Ces normes qui favorisent la rigueur et l'excellence dans la qualité des services offerts sont inscrites dans le document émis par le MSSS et intitulé: « Règlement sur la certification des ressources en toxicomanie ou en jeu pathologique. »
- Favoriser la concertation et l'unité d'action entre ses membres.
- S'assurer que le regroupement constitue un lieu d'action, générateur d'idées nouvelles, de projets; un lieu de concertation, de recherche, de représentation, un lieu d'échanges d'information, de connaissances et d'expertises.

Notion de choix : rentabilité ou prudence

D'emblée, nous reconnaissons qu'une grande partie de la population s'adonne aux jeux de hasard et d'argent de façon raisonnable. Cependant, l'Association des centres de traitement des dépendances du Québec (ACTDQ) est préoccupée par la volonté de rendre accessible des produits alcoolisés aux aires de jeu dans les salons de jeux et les casinos.

Dans nos centres, nous constatons que la clientèle présentant des problèmes de jeu a évolué principalement dans un contexte d'utilisation d'appareils de loterie vidéo (ALV), où la consommation d'alcool est bien présente. Pour les casinos et salons de jeu, les personnes à risque représentent une minorité négligeable, mais pour les centres que l'Association regroupe, chacune de ces personnes vit une situation de souffrance qui a des conséquences sur toutes les sphères de sa vie.

Bien que le personnel des casinos soit formé pour intervenir auprès des cas problématiques, nous savons d'expérience que leur intervention se limite souvent à l'exclusion de ces personnes en difficulté. Dans ce qui suit, nous démontrons que l'augmentation de l'accessibilité de la consommation d'alcool pour les personnes aux prises avec des problèmes de jeu ne peut qu'amplifier les difficultés auxquelles ces dernières sont confrontées.

Nous espérons, à travers ce mémoire, soulever certains questionnements et apporter des éléments tirés de nos pratiques afin de vous permettre de prendre une décision plus éclairée.

EFFETS DE L'ALCOOL SUR LES INDIVIDUS

À priori, il est important de comprendre les effets de l'alcool sur notre organisme.

« L'alcool affecte principalement le système nerveux central en détériorant des fonctions intellectuelles, sensorielles et motrices.

Les fonctions intellectuelles sont les premières affectées diminuant notamment l'attention, le jugement et le contrôle de soi. L'alcool entraîne également différents effets immédiats majoritairement sur le cerveau. Ceux-ci se manifestent quelques instants après la consommation et peuvent durer plusieurs heures après celles-ci. Le fonctionnement du cerveau ainsi que les comportements sont perturbés, ce qui entraîne la prise de risques. (SPVM, 2013). »

Soulignons que l'ensemble de ces effets se manifestent chez tous les individus, indépendamment de leur constitution physique et de leurs habitudes de consommation d'alcool et ce, même à faible dose.

De surcroît, la consommation d'alcool, « [...]diminue la vigilance, entraîne des erreurs de jugement, joue également un rôle désinhibiteur, augmente le risque de perte de contrôle de soi, des comportements impulsifs ainsi que les risques de passage à l'acte. Mentionnons que la quantité d'alcool pour atteindre un état d'ivresse (ébriété) peut varier d'une personne à une autre, selon la taille et la stature des personnes (Médecine et santé, 2013) »

Rappelons qu'il est reconnu que la pratique de jeux de hasard et d'argent, tout comme l'alcool, altère le fonctionnement neurobiologique. S'il y a combinaison d'alcool et de jeu, les effets neurobiologiques* en sont d'autant plus augmentés.

*(effets sur le fonctionnement du cerveau et du système nerveux)

De surcroît, la consommation d'alcool, « [...]diminue la vigilance, entraîne des erreurs de jugement, joue également un rôle désinhibiteur, augmente le risque de perte de contrôle de soi

Dans les cas où une personne qui a tout perdu au jeu se retrouve sous l'effet de l'alcool, ne peut-on craindre légitimement un risque beaucoup plus élevé de passage à l'acte?

CONCOMITANCE - ALCOOL ET JEU

Parmi la clientèle des centres de traitement en dépendance, nous observons une concomitance des habitudes de consommation d'alcool et de jeu problématique ou à risque de le devenir. Par ailleurs, la présence de l'une des deux problématiques augmente le risque de développer l'autre. De plus, dans la population, il existe un certain pourcentage de personnes qui, sans présenter de problème de jeu ou de consommation d'alcool, ont des habitudes de consommation d'alcool ou de jeu à risque. Une offre de boissons alcoolisées dans les aires de jeu suscite ainsi la rencontre de deux vulnérabilités, accroissant par le fait même les facteurs de risque associés à ces problématiques.

Risque suicidaire:

Tous les centres de traitement de l'Association sont formés à intervenir au plan des risques suicidaires dans un contexte où le client est encadré 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 par des intervenants expérimentés. Déjà, le risque suicidaire est une problématique existante dans les casinos, sans que l'alcool ne soit offert dans les aires de jeu. Un changement de cette pratique, voire une gratuité de l'offre d'alcool, pourrait engendrer selon nous un risque accru sur cet aspect. Tel que mentionné précédemment, l'alcool a un effet sur le jugement, les inhibitions et le contrôle de soi. Dans les cas où une personne qui a tout perdu au jeu se retrouve sous l'effet de l'alcool, ne peut-on craindre légitimement un risque beaucoup plus élevé de passage à l'acte?

Disponibilité versus gratuité de l'alcool

Par ailleurs, nous réagissons aux propos suivants :

« Plus de 80 casinos se retrouvent à 6-7 heures de route du Québec et plusieurs d'entre eux offrent même gratuitement des consommations d'alcool. (tiré de Canoë : Nouvelles Le 30 avril 2013 à 18h29 | Chu Anh Pham / Argent)»

Si l'intention de Loto-Québec, comme mentionné dans certains médias, est d'être compétitif vis-à-vis l'offre de services des casinos hors Québec, nous pouvons nous interroger sur les impacts de telles décisions. Il apparaît clair que la gratuité de produits alcoolisés, bien que probablement rentable, aura pour effet d'attirer les personnes présentant des habitudes de consommation d'alcool problématiques. Ainsi, on ouvrirait davantage la porte à une concomitance des problématiques alcool-jeu, avec des conséquences souvent désastreuses pour les personnes vulnérables.

CROYANCES ERRONÉES

Il a été démontré que plusieurs croyances erronées sont véhiculées dans la population en ce qui a trait aux jeux de hasard et d'argent.

Entre autres, combien de fois, avons-nous entendu : « Plus je joue, plus j'augmente mes chances de gagner ». Pourtant, la réalité est tout autre, puisque pour tout jeu de hasard et d'argent, les probabilités de perdre sont plus élevées que celles de gagner. Ainsi, plus une personne joue, plus elle risque de perdre.

D'autres croyances erronées sont également entretenues: « La machine va finir par payer » ou « La machine est due pour payer ». Ces croyances sous-tendent généralement que l'on doit éviter de quitter une machine où l'on joue, afin d'éviter de « perdre ses chances » de gagner.

Dans les faits, pour tout type de jeu, chaque tour est indépendant. Cela signifie qu'à chacun des tours, il s'agit d'une nouvelle partie, où les probabilités de perdre et de gagner demeurent les mêmes, peu importe le nombre de parties jouées. Il n'existe aucun moyen d'augmenter ses probabilités de gagner, peu importe le jeu.

De plus, il y a plusieurs superstitions qui nourrissent l'espoir de voir ses chances de gagner augmenter. Pourtant, nous savons bien que seul le hasard détermine le tour gagnant.

Ainsi, en permettant la consommation d'alcool aux machines ou aux tables de jeu, il y a consolidation de la croyance erronée selon laquelle, en demeurant à sa place, le joueur conserve sa machine, et augmente ainsi ses chances de gagner tout en évitant de manquer le tour gagnant. Par ailleurs, en raison de l'effet de l'alcool sur le jugement, tout joueur sous l'influence de l'alcool, même à faible dose, aura moins de discernement et sera davantage sous l'emprise de ses croyances erronées. Cette perspective touche l'ensemble de la population.

Ainsi, en permettant la consommation d'alcool aux machines ou aux tables de jeu, il y a consolidation de la croyance erronée

IMPACTS

Tant les habitudes de jeu problématiques que l'abus ou la dépendance à l'alcool entraînent de nombreuses conséquences et ce à différents niveaux :

Coûts sociaux :

Coûts liés aux soins de santé et aux services sociaux (traitement, centre de crise, urgence, hospitalisation, consommation de médicaments, etc.)

Coûts professionnels :

Pertes de revenu, absentéisme au travail, fraude envers l'employeur, congés maladie, assurance salaire, faillite, itinérance, etc. .

Coûts personnels :

Problèmes judiciaires, exclusion sociale, dépression, anxiété, séparation, violence conjugale, perte de la garde des enfants,, tentative de suicide, etc.

Il est possible d'estimer les coûts financiers associés à ces conséquences, mais pouvons-nous calculer la souffrance et la détresse vécues par ces personnes, leur famille, leur entourage et leur milieu de travail.

Ainsi, 124 000 Québécois sont des joueurs problématiques probables et/ou à risque modéré (Portrait du jeu au Québec: Prévalence, incidence et trajectoires sur quatre ans).

Ajoutons au décompte qu'environ 10 personnes sont touchées directement ou indirectement par la problématique de chacune de ces personnes et donc, par les conséquences diverses énoncées précédemment. (Programme de sensibilisation aux jeux de hasard et d'argent dans la communauté – Centre CASA).

D'autre part, le *Portrait du jeu au Québec: Prévalence, incidence et trajectoires sur quatre ans* mentionne que :

« Quoique les études pancanadiennes révèlent une prévalence du jeu pathologique assez comparable d'une province à l'autre, le Québec se place parmi les provinces affichant le plus bas taux de jeu pathologique »

Souhaitons-nous voir augmenter ce taux?

Sachant qu'il y a déjà des coûts sociaux reliés aux problèmes de jeu, allons-nous volontairement augmenter ces coûts en augmentant la disponibilité de l'alcool dans les casinos?

TEMPS D'ARRÊT

Nous souhaitons citer ici monsieur Gérard Bibeau, président et chef de la direction de Loto-Québec, qui prononçait son premier discours public depuis son entrée en fonction en novembre 2011 :

«Nous, les gens qui viennent aux casinos peuvent boire : ils vont au bar, ils vont au restaurant, il y a de l'alcool... » « Canoë : Nouvelles Le 30 avril 2013 à 18h29 | Chu Anh Pham / Argent »

Effectivement, l'alcool est disponible au casino. Cependant, autoriser l'alcool dans les aires de jeu élimine le temps d'arrêt qu'une personne se donnait en se déplaçant entre la machine ou la table de jeu et le restaurant ou le bar pour aller chercher sa consommation. Ce temps permet un pas de recul, favorisant ainsi une période de réflexion face au choix de continuer ou de cesser de jouer.

Cliniquement, le temps d'arrêt de jeu peut permettre aux personnes vulnérables de sortir de l'euphorie du jeu et de prendre conscience de leur comportement de jeu. (Est-ce que j'ai trop joué? Je crois que c'est assez pour aujourd'hui, etc.). Quelquefois, ce laps de temps permet à une personne de cesser de jouer et de continuer à passer une belle soirée, ce qui devrait selon nous être l'objectif de tous. Jouer pour s'amuser, afin que le jeu reste un jeu.

Cliniquement, le temps d'arrêt de jeu peut permettre aux personnes vulnérables de sortir de l'euphorie du jeu et de prendre conscience de leur comportement de jeu

POUR QUE LE JEU RESTE UN JEU

À l'origine, la légalisation de ces jeux obéissait à des motifs de sécurité et de santé publique. Où en sommes-nous relativement à cette préoccupation de départ du gouvernement?

Pour nous, l'état a un rôle de protection des personnes vulnérables prioritairement sur la rentabilité des établissements de jeu.

Par exemple :

« Depuis quelques années, le taux de fréquentation par la population locale a glissé de 21 % à 17 %, alors que la moyenne en Amérique se situe autour de 25 %. »

Si le gouvernement considère que la diminution de fréquentation des casinos est due à la présence des jeux en ligne et des sites illégaux, nous saluons l'intention de Monsieur Nicolas Marceau de bloquer les sites illégaux. Dans une optique de promotion de la santé et des saines habitudes de vie, n'est-il pas aussi louable de promouvoir et de constater une diversification de la pratique des loisirs dans la population? Nous pensons ici aux activités sportives ou socioculturelles, qui présentent tout aussi bien un potentiel de rentabilité financière que d'enrichissement social pour le Québec.

« Le ministre des Finances et de l'Économie, Nicolas Marceau, avait évoqué l'idée de bloquer les sites internet illégaux, donc tous les sites de jeu, sauf celui de Loto-Québec, en vertu de l'article 207 du Code criminel. Il avait souligné que l'Italie, la Belgique, le Danemark, la France, l'Espagne et la Hongrie, entre autres, avaient mis en place le cadre légal leur permettant de bloquer les sites illégaux. » **La Presse : Publié le 01 mai 2013 à 08h45**

CONCLUSION

Nous croyons que la prudence est de mise. Si l'on considère que le jeu et l'alcool peuvent ruiner des vies, la mise en place de conditions favorisant l'accroissement de l'influence cumulée de l'alcool et du jeu auprès de personnes vulnérables est des plus préoccupante.

Nous pouvions lire dans un article du Devoir les propos suivants : « Briser l'interdiction d'alcool dans les aires de jeu, qui était en vigueur depuis l'ouverture du Casino de Montréal, il y a 20 ans. Ce bannissement visait à empêcher les joueurs de perdre le contrôle de leurs dépenses. » Le DEVOIR, 1 mai 2013. En quoi est-ce différent aujourd'hui?

Pourquoi la « prudence » d'autrefois serait-elle remplacée par la « vigilance » des employés? Quel message souhaitons-nous véhiculer en ce qui a trait à la responsabilisation des individus? Par ailleurs, comment définit-on une « consommation raisonnable? », plus particulièrement lorsque l'on est en dans la situation où l'on risque de tout perdre?

À la lumière de ce que nous venons de vous partager,

Permettre l'alcool dans les aires de jeu comporte des risques sérieux pour la santé et le bien-être des personnes vulnérables de même que pour la santé publique. Si l'on souhaite augmenter de façon responsable la rentabilité dans les casinos, permettre la consommation d'alcool dans les aires de jeu n'est pas une option.